



Nouvelle **réforme** des retraites

c'est nous qui travaillons,

c'est nous qui décidons !

Les médecins du ministère des finances déclarent le système malade et appliquent une purge libérale pour l'achever, dans une lente agonie. La finalité de la réforme est la destruction d'un système de solidarité intergénérationnelle au profit de l'assurance privée, des retraites complémentaires et des fonds de pension, après avoir baissé les salaires en diminuant la part patronale dans le salaire différé et avoir mis à mal le système de protection sociale solidaire.

Créer les déficits pour justifier les réformes anti-sociales (ex réforme du l'assurance chômage) et permettre de détruire le salariat sur lequel s'appuie la retraite par répartition :

chômage de masse, délocalisations industrielles, non remplacement du départ à la retraite dans la fonction publique, précarisation des emplois, baisse des salaires, informatisation et automatisation sensées permettre de travailler moins, dans de meilleures conditions et d'augmenter la production des richesses, ont en fait été utilisées pour supprimer postes et emplois, permettant l'augmentation de la part des bénéfices des actionnaires : 15 % en moyenne à l'international, 24 % en France sur ces deux dernières années avec un chômage de 9 %. Il n'y aurait plus de moyens pour payer les futurs retraités...

Aujourd'hui l'évasion fiscale en France est de 100 milliards d'euro par an surement organisée par des chômeurs(euses) des sans-papiers des cheminots et des gilets jaunes. Par rapport au prétendu déficit de 8 à 17 milliards attendu d'ici à 2025-2030 dans les caisses de retraite, il serait urgent de récupérer l'argent dans les paradis fiscaux, richesses produites par les travailleurs.



Nous vivons plus longtemps, alors travaillons plus longtemps ?

Qui peut croire qu'à part quelques privilégié(e)s, on puisse, continuer à travailler au-delà de 62 ans, en répondant aux exigences de performance et de rentabilité, tout en restant en bonne santé. Le service de statistiques du Ministère du travail (DARES) assure que le nombre de chômeurs chez les plus de 55 ans a explosé, en augmentant de 179%, sur la décennie 2008-2018. Cette évolution s'explique notamment par le recul de l'âge de départ à la retraite acté lors des différentes réformes.

Reforme égalitaire ?

Les garanties égalitaristes d'un gouvernement, qui inscrit ses réformes dans la continuité des politiques antisociales menées depuis 40 ans, et les cadeaux fiscaux accordés depuis des décennies aux entreprises françaises n'ont pas diminué le chômage. Pire, les différentes aides ont facilité l'augmentation de leurs actifs financiers au détriment des salaires, alors que dans de nombreux secteurs les besoins sont là. Dans des secteurs vitaux tels que la santé, la recherche, l'éducation ou l'écologie, la politique de l'emploi du gouvernement organise la précarité, favorise la baisse des salaires et l'augmentation de la charge de travail, au nom de la rentabilité de "l'entreprise France" : son slogan aujourd'hui, c'est travailler plus pour gagner moins !

Pour nous, la retraite par répartition doit rester un des fondements d'une société solidaire.

Organiser notre société pour accueillir les plus âgé(e)s, les plus faibles ou les moins adapté(e)s c'est la matrice des changements pour laquelle nous appelons à lutter !

Le projet de réforme des retraites : décryptage et analyse

- Actuellement possibilité de départ théorique à taux plein à 62 ans avec 166 trimestres cotisés (génération 1957). Un trimestre est validé pour 150 heures de travail au SMIC (1482€). Pour chaque trimestre manquant, une décote de 1,25 % s'applique (pas de décote si départ à 67 ans).
- A partir de 2020, indépendamment de la nouvelle réforme (application de la loi Touraine de 2014), passage progressif (un trimestre de plus tous les 3 ans) à 43 annuités soit 172 trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein en 2035 (génération 1973).

Le principe de la réforme Delevoye :

- Mise en place progressive à partir de 2025, d'un système universel de retraite par points avec suppression des 42 régimes spéciaux. Première génération concernée, la classe 1963 avec un objectif de basculement complet du système en 2040. Face à la montée de la contestation de cette réforme, le gouvernement envisage aujourd'hui de repousser ces dates (la fameuse close du « grand-père »).
- Les droits acquis dans le cadre des régimes de retraites existants seraient « photographiés » au 1er janvier 2025 et conservés comme tel, avec une conversion en points équivalents.
- Chaque euro cotisé donne lieu à l'obtention de points (dans le rapport Delevoye, un point d'une valeur de 0,55€ est acquis par tranche de 10€ cotisés). Leur cumul établira le montant final de la pension au moment de la liquidation avec un minimum retraite à 85 % du SMIC (1000€).
- Taux de cotisation unique de 28,12 % (60 % employeur, 40% salarié).
- Maintien d'un système de décote/surcote de 5 % par an, sur des critères par encore totalement définis.
- Maintien des dispositifs pour les carrières longues. Fin des catégories actives (pour les aides soignant(e)s par exemple) avec accès « en échange » au compte prévention. Pour les métiers à risque, possibilité maintenue de départ anticipé mais calcul du taux plein sur la moyenne des départs.
- Stabilisation des dépenses au niveau actuel, soit 13,8 % du PIB (Produit Intérieur Brut).

Pourquoi faut-il lutter contre ce projet ?

- Il va automatiquement induire une baisse des pensions. En passant d'un calcul sur les 25 meilleures années dans le privé (liquidation à 50%) ou les 6 derniers mois dans le publique (liquidation à 75%), à un calcul sur l'ensemble de la vie professionnelle, la baisse est mécanique pour les carrières complètes. Y compris en intégrant les primes dans le publique, les projections les plus pessimistes vont jusqu'à **une perte de 900€ brut en moyenne (pour un(e) enseignant(e) par exemple) ou une baisse des pensions de l'ordre de 15 à 25 % pour les salarié(e)s du secteur privé.**
- La stabilisation de la part des retraites dans le PIB alors que le nombre de retraité(e)s va encore augmenter est aussi un facteur mécanique de compression des pensions à des niveaux de droits plus bas qu'actuellement.
- **Il implique une logique d'individualisation.** Le projet est simple, plus vous travaillez longtemps plus vous accumulez des points. Il n'y a plus de droits communs mais une logique individuelle, qui se prête très bien au complément avec un régime assurément de type privé (complémentaires, fonds de pensions, assurances...).
- **Un départ en retraite encore plus tardif.** Le rapport Delevoye annonce la couleur, le but est « d'inciter au prolongement de l'activité ».

Deux solutions sont envisagées :

- Création d'un « **âge pivot** » ou « **d'équilibre** » (64 ans pour la génération 1963) supposé évoluer avec l'espérance de vie de chaque génération. Cet âge serait celui ouvrant la possibilité de prise de la retraite à taux plein, avec application du système de décote/surcote.

De fait, le droit à la retraite est déjà repoussé à 64 ans avant d'autres possibles reculs ! Dans le futur il sera impossible de savoir à l'avance l'âge de départ ni le montant exact de la pension.

Le président Macron s'est prononcé, lui directement, pour une nouvelle hausse de la durée de cotisation.

- **L'étatisation du système de protection sociale se poursuit.** La revalorisation du point comme la définition de l'âge pivot restent aux mains des gouvernements sans que les assuré(e)s sociaux(ales) ni leurs représentant(e)s puissent avoir un mot à dire.

Une réforme injuste qui ne s'attaque pas aux vraies inégalités

- **L'équité avec comme seule application la fin des régimes spéciaux ou celui de la Fonction Publique est démagogique.** Ces régimes différents ont des origines historiques répondant aux spécificités de ces métiers, à la particularité de leurs carrières et rémunérations. Est-il raisonnable de faire conduire des transports en commun par des personnes de 65 ans par exemple ? Est-il juste de faire perdre jusqu'à 30 % de pension à certaines catégories de fonctionnaires au nom de l'universalité ? Pour nous l'universalisme doit conduire à tirer les pensions vers le haut. Le gouvernement cherche à diviser les travailleurs(euses) en pointant du doigt les régimes spéciaux, alors qu'il ne représente que 3% des salarié(e)s, et les fonctionnaires supposés privilégiés !
- **Les vraies inégalités Face à l'espérance de vie.** En France, en 2017, l'espérance de vie des femmes est de 85 ans et celle des hommes plus de 79 ans. L'espérance de vie en bonne santé, cependant, est bien inférieure : 62 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes. **Cet écart se creuse encore plus suivant les classes sociales** : les 5% les plus aisé(e)s ont une espérance de vie supérieure à celle des 5% les plus pauvres, de treize ans pour les hommes et de huit ans pour les femmes.
Aujourd'hui les travailleurs(euses) du bâtiment et les infirmier(e)s sont parmi les catégories professionnelles celles dont l'espérance de vie a le plus diminué.
- **La réforme est catastrophique pour les femmes qui sont les plus concernées par les carrières interrompues et les temps partiels.**
Les dispositifs d'attribution de points compensatoires restent flous ! Ce n'est pas la bonification pour enfants (5% par enfant versé au choix au père ou la -mère) qui va compenser des écarts de pension hommes/femmes encore proche de 40% aujourd'hui ! Rappelons que le salaire des femmes à travail égal est toujours inférieur à ceux des hommes.
- **La question principale est la répartition égalitaire des richesses.**
Depuis les années 1980, la part de richesses dévolue aux profits a triplé et la part des salaires, dont le salaire socialisé (voir zoom troisième page) a reculé d'autant. La question de l'emploi est centrale, plus de chômeurs(euses) ou de précaires c'est moins de cotisations. Alors que les salarié(e)s sont toujours plus productif(ives), il est temps d'aller vers un **partage du travail** avec les 32h par semaine, pour travailler tous et toutes.
- **L'argument démographique a ses limites, la taxation du capital est primordiale.**
A l'origine le ratio de cotisants était de 4 travailleurs(euses) pour un/une retraité(e). Aujourd'hui il est de 1,7 pour 1. Ce constat est une des bases de la réforme en oubliant qu'aujourd'hui un/une travailleur(euse) produit 4 fois plus de richesses : le problème n'étant pas la production de richesses mais la captation par le capital de la richesse produite par tous.

" Les richesses produites sont le fruit de l'activité des travailleurs et des travailleuses"

La taxation du capital financier à hauteur de 1% garanti le financement des retraites.

Le capital c'est l'accumulation de richesses par une poignée au détriment de toutes et de tous.

De l'argent il y en a dans les caisses du patronat...

Nos revendications immédiates :

- Réduction du temps de travail et hausse des salaires minimaux.
- Pas de pension inférieure au SMIC revalorisé.
- Abandon de la réforme Delevoye et retour sur l'ensemble des contre-réformes depuis 1993 sur les retraites et la sécurité sociale.
- Retour aux 37,5 annuités de cotisations et au départ à la retraite à 60 ans.
- Taux de remplacement de 75 % du salaire brut (base des 6 derniers mois dans le publique et des 10 meilleures années dans le privé).
- Maintien d'un système de protection sociale solidaire et gestion directe des caisses par les travailleurs(euses).

ZOOM : depuis 1993, un âge de départ et des pensions en recul.

Dans les années 80, les salarié(e)s accèdent à la retraite à 60 ans (pour une cotisation de 37,5 années).

En 1993, avec le gouvernement Balladur, les cotisations nécessaires pour partir à 60 ans augmente pour les salarié(e)s du privé (de 37,5 à 40 années) et les pensions ne sont plus calculées sur les 10 meilleures années mais les 25.

En 2003, Fillon étend les mesures de 1993 au secteur publique sous prétexte « d'égalité ».

En 2007, Sarkozy s'en prend aux régimes spéciaux (nécessité de cotiser 40 ans pour une pension complète), il allonge la durée de cotisation à 41 annuités pour tous(tes) (1 trimestre par jusqu'à 2012).

En 2010, l'âge légal de départ à la retraite est repoussé à 62 ans pour tous(tes) et l'âge maximal passe de 65 à 67 ans ! Un décret ajoute également six mois de cotisations supplémentaires à partir de 2010 (41,5 annuités).

Durant la présidence Hollande, la durée de cotisation augmente encore : tous les trois ans un trimestre s'ajoute (43 annuités en 2020).

Entre les années 90 et aujourd'hui, l'âge de départ sera passé de 60 à 62 ans, et la durée de cotisation pour une retraite à taux plein aura reculé de 37,5 à 43 années ! Il est nécessaire de revenir sur ces contre-réformes successives.

ZOOM : Le salaire socialisé, c'est quoi ?

Un employeur fait deux versements, l'un au/à la salarié(e) qu'il emploie, le salaire direct, composante individuelle ou salaire net au bas de la feuille de paye, l'autre aux caisses de Sécurité Sociale (chômage, maladie, retraite, etc.) sous forme de cotisations sociales proportionnelles au salaire direct : c'est la composante collective, le salaire indirect ou salaire socialisé. La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire ! Salaire lui-même défini en référence à un barème, un tarif négocié est fixé par les conventions collectives, basé sur une grille de classification et non pas sur les résultats de l'entreprise. Cette cotisation sociale est répartie entre la part du/de la salarié(e) et la part dite patronale. Versée aux caisses, elle est immédiatement transformée en prestations sociales (elle transite en flux direct). Elle établit clairement le fait qu'à chaque instant, c'est le travail productif qui crée la valeur finançant la protection sociale, dont les retraites.

C'est donc le salaire socialisé qui, en France, finance la protection sociale. Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs(euses) et la prise en compte des aléas de la vie. Qu'ils soient actifs(ves), précaires, chômeurs(euses), retraité(e)s, les salarié(e)s sont reconnu(e)s en tant que travailleurs(euses) : le/la chômeur(euse) indemnisé(e) comme un(e) salarié(e) demandeur(euse) d'emploi, le/la retraité(e), comme un(e) salarié(e) pensionné(e).

Ce principe fondamental implique des conséquences :

- La solidarité entre les travailleurs(euses).
- Il confisque aux représentant(e)s de l'État la gestion d'une partie des revenus des travailleurs(euses) : le salaire socialisé. L'État intervient par l'impôt dans une logique d'assistance, d'aide aux plus pauvres. Grâce à la cotisation, il n'y a pas de « pauvres » mais des « salarié(e)s inactifs(ves) », dont le revenu est maintenu.
- La cotisation est une arme économique au service des travailleurs(euses). Elle permet de financer les retraites, les allocations familiales, les remboursements des frais médicaux de millions de salarié(e)s. Elle est calculée sur le salaire net, et suit donc son évolution.

Ces principes fondateurs sont mis en danger par des décennies de politiques libérales qui assèchent le financement de la protection sociale avec les exonérations de cotisations et un basculement progressif vers l'impôt, préalable à une privatisation.

Il est temps de revenir à une protection sociale financée et gérée par et pour les travailleurs et les travailleuses !